



destruction partie privative pour accéder aux partie communes

Par **gege31**, le 17/11/2008 à 12:33

Bonjour ,

Le syndic de co-propriété de mon immeuble veut casser un mur de mon salon dans lequel passe la VMC des appartements voisins afin d'accéder à celle ci et tenter de faire un diagnostic.

Je me suis bien sur opposé aux travaux d'autant plus que je n'utilise pas cette VMC mais une autre qui elle fonctionne bien.

En fait , celle ci "empiète" sur mon appartement et un coffrage a ete réalisé pour cacher celle ci a la construction de l'immeuble en 1995.

Je me suis opposé verbalement (aucune procédure n'ayant encore été entamée par le syndic) en précisant que je n'avait aucun rapport d'expertise qui identifie que le problème venait bien de chez moi et que la destruction d'une partie privative pour accéder à la partie commune ne serait pas possible tant que je n'aurais pas de preuves ecrites de ré-habilitation de mon bien (que j'ai rénové cette année d'ailleurs) et qui me couteront de l'argent car faisant parti des charges de co-propriété §

Peut on me forcer à effectuer cette destruction de mur qui ne servirait au départ qu'à pronostiquer l'origine du problème.

Merci pour votre aide.

Mr SAÏDI